

IR (Instruments rating) : partie pratique

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/11/2011**

Mots clés : **autres aéronefs**, **hélicoptère**, **Avion**, **vol aux instruments**

Identification

Identifiant : **57**

Version du : **17/04/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Air crew Rgl UE
n°1178/2011 sous partie G

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Vérification des connaissances pratiques nécessaires au vol aux instruments

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- composante de la certification Pilote de transport CPL/IR/A et H niveau III

Descriptif général des compétences constituant la certification

Aptitude à conduire un vol aux instruments, exécuter les manoeuvres et procédures pertinentes

Modalités générales

Agés de 18 ans minimum, les candidats pilotes devront avoir suivi un cursus pratique auprès d'un ATO (organisme agréé), leur permettant d'effectuer un vol aux instruments

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- étudiants, salariès, demandeurs d'emploi

Evaluation / certification

Pré-requis

Centre(s) de passage/certification

baccalauréat scientifique, détention du CPL et de la partie théorique de l'IR

■ centre d'examen de la DGAC

Compétences évaluées

aptitude à effectuer un vol aux instruments

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

composante d'une certification de niveau III

La validité est Temporaire

1 an

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

licence en trois volets visée par la DGAC à chaque étape de la formation ou de la carrière

Plus d'informations

Statistiques

statistiques du nombre de lauréats tenues par la DGAC

Autres sources d'information

—